

Réunion du
Comité d'orientation
stratégique et de
développement agricole de la
Polynésie française
&
Dégustation de produits locaux



Mardi 7 février 2023

Direction de l'agriculture de Pirae

Dossier de presse

Le schéma directeur de l'agriculture

La Polynésie française s'est dotée d'un Schéma Directeur de l'agriculture 2021-2030 (SDA-PF). Issu d'une large concertation avec les agriculteurs, les organisations professionnelles, les services du Pays et de l'État, ce schéma directeur a été approuvé à l'unanimité à l'Assemblée de Polynésie française le 18 février 2021.

Ce plan pluriannuel de programmation est mis en œuvre pour faire face aux enjeux économiques, sociaux et environnementaux, auxquels est confronté le secteur agricole polynésien.

Cinq axes ont ainsi été définis :

- ✓ Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales comme outil de cohésion sociale dans les archipels ;
- ✓ Insérer les producteurs au sein de filières alimentaires permettant au Pays d'accroître ses ressources et sa souveraineté alimentaire ;
- ✓ Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations ;
- ✓ Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec la gestion durable des ressources naturelles ;
- ✓ Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels.

Ces axes se déclinent en **29 orientations et plus de 300 actions** dont la mise en œuvre permettra d'alimenter la population de façon saine, équitable et durable dans le cadre d'un système alimentaire territorialisé.

Plus de 300 actions déclinées en 29 orientations

Axe 1 - Développer l'activité et l'emploi dans les exploitations agricoles familiales comme outil de cohésion sociale dans les archipels

- O1.1 - Accroître et préserver le foncier agricole
- O1.2 - Installer des jeunes agriculteurs et suivre les lotissements agricoles
- O1.3 - Soutenir les investissements des exploitants agricoles et leur financement
- O1.4 - Développer la formation initiale et continue des agriculteurs et leur accès à l'information
- O1.5 - Développer la production agricole sur les atolls
- O1.6 - Créer un groupement de défense sanitaire et créer des structures d'abattage de proximité dans les archipels

Axe 2 - Insérer les producteurs au sein de filières permettant au Pays d'accroître sa souveraineté alimentaire

- O2.1 - Mettre en place un plan de sauvegarde de la filière porcine
- O2.2 - Organiser la collecte, le transport, la desserte et le stockage des produits agricoles
- O2.3 - Valoriser les projets de diversification de la cocoteraie
- O2.4 - Soutenir la filière avicole
- O2.5 - Soutenir la filière apicole
- O2.6 - Soutenir l'exploitation forestière
- O2.7 - Soutenir la filière fruit
- O2.8 - Développer les produits animaux par le soutien aux structures de filières et organisation interprofessionnelles

Axe 3 - Développer les filières à haute valeur ajoutée permettant au Pays d'accroître ses exportations

- O3.1 - Appuyer le développement des filières à haute ajoutée (PAM, plantes ornementales et autres)
- O3.2 - Développer l'IG Polynésie française et les AOP sur les produits phare (vanille, miel, etc.)
- O3.3. Valoriser de nouvelles substances actives à base de plantes à intérêt agricole, médicinal, cosmétique et aromatique

Axe 4 - Déployer la transition vers l'agro-écologie et l'agriculture biologique en lien avec le système alimentaire et la gestion durable des ressources naturelles

- O4.1 - Promouvoir la transition agro-écologique par la recherche-développement
- O4.2 - Promouvoir l'agriculture biologique
- O4.3 - Soutenir les projets alimentaires territoriaux : approvisionnement de la restauration collective à partir des produits locaux, circuits courts, agro-transformation
- O4.4 - Renforcer la sécurité sanitaire de l'alimentation (rédaction en cours)
- O4.5 - Lutter contre l'érosion des sols
- O4.6 - Améliorer la gestion des effluents et le co-compostage

Axe 5 - Transformer la gouvernance du système agricole et alimentaire territorialisé à l'échelle du Pays et des archipels

- O5.1 - Réformer le statut d'agriculteur
- O5.2 - Accompagner la professionnalisation de la CAPL, des coopératives et des groupements
- O5.3 - Préserver le statut sanitaire de la Polynésie française (rédaction en cours)
- O5.4 - Renforcer la Direction de l'agriculture et compléter ses missions
- O5.5 - Renforcer la Direction de la biosécurité et renforcer ses missions (rédaction en cours)
- O5.6 - Mettre en place un observatoire des prix et des marges et structurer le suivi-évaluation
- O5.7 - Organiser l'inter-sectorialité, la coordination interministérielle, le partenariat avec l'Etat, l'UE et le pilotage du SDA

Les objectifs du schéma directeur de l'agriculture à l'horizon 2030 :

- **Une contribution à l'économie du Pays par l'augmentation, en valeur totale, de la production agricole commercialisée de 35% environ pour atteindre 11,4 milliards de francs pacifiques en 2030**
 - Une augmentation de la production locale de 20% pour les produits maraîchers,
 - Une augmentation de 40 % de la production de fruits et fleurs,
 - Une substitution de 10% des importations de féculents (riz, pâtes et farine) qui constitue aujourd'hui une des bases de l'alimentation des polynésiens, permettant une augmentation de la production vivrière de plus de 200%,
 - Une couverture de 35 % des besoins en bois par la valorisation des massifs forestiers,
 - Le rétablissement de l'équilibre économique de la filière porcine,
 - Une augmentation de 20% des productions animales sur dix ans avec l'élargissement de la production de viande dans les archipels grâce à la perspective de débouchés locaux,
 - Une hausse des productions à haute valeur ajoutée et issues de l'agro-transformation locale. Ces produits seront valorisés et protégés sur les marchés d'export et touristique.

Grâce notamment à :

la stabilisation à 15 000 actifs agricoles pour 5 100 exploitations,

La création de 400 nouvelles exploitations liées aux nouveaux débouchés pour les productions agricoles,

L'aménagement de 800 nouveaux hectares de terres agricoles,

L'amélioration de la productivité et de la valorisation des produits,

La réduction des pertes par l'amélioration de la collecte, du stockage et du transport.

- **Une contribution à l'amélioration du bien-être et de la santé des polynésiens grâce à une meilleure alimentation.**
- **Une contribution à une meilleure gestion des ressources naturelles grâce à la transition agroécologique et au renforcement de la résilience climatique au niveau de l'ensemble du Pays.**
- **Une forte contribution aux Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés par l'ONU au titre de l'Agenda 2030.**

Le Comité d'orientation stratégique et de développement agricole de la Polynésie française (COSDA)

Instance de concertation, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du schéma directeur, le COSDA est composé de dix représentants professionnels agricoles des différentes filières de production et de dix institutions du Pays. Il a notamment pour missions de :

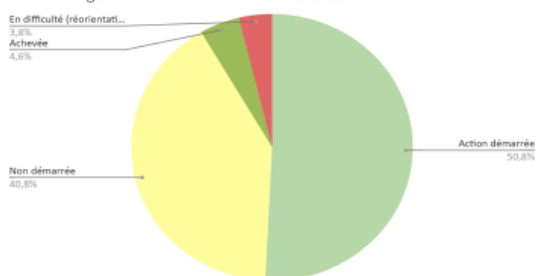
- ✓ suivre l'état d'avancement et la mise en œuvre des orientations du SDA PF ;
- ✓ coordonner et mettre en cohérence la politique agricole avec les autres politiques sectorielles ;
- ✓ proposer de nouveaux moyens et sources de financement européens, régionaux ou de l'Etat adaptés aux programmes agricoles.

- **Une première réunion pour présenter les réalisations et évaluer l'état d'avancement du SDA a eu lieu le 25 janvier 2023**

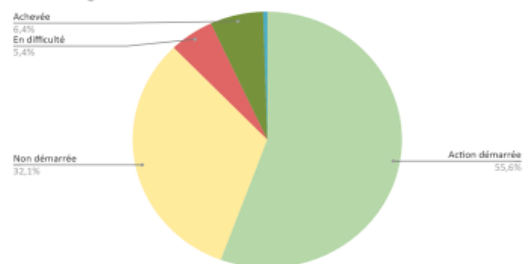
Lors de cette première réunion, M. Tearii Te Moana Alpha, Ministre de l'agriculture, du foncier et charge du domaine et de la recherche, a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du schéma directeur .

Suivi mises en œuvre des actions du schéma directeur de l'agriculture

Pourcentage d'actions mises en oeuvre 2021



Pourcentage d'actions mises en oeuvre 2022



■ Achevée ■ Démarrée ■ En difficulté ■ Annulée ■ Non démarré

Plus de 68 % de ces 300 actions sont déjà mises en œuvre au cours de la deuxième année de ce programme sur dix ans.

Sur l'année 2022, un budget de 6 milliards Fcfp a été déployé sur des opérations d'infrastructures agricoles, des lotissements, des réseaux hydrauliques ou encore des ateliers d'agro-transformation, pour structurer les différentes filières agricoles porteuses d'autonomie et de sécurité alimentaires.



Les professionnels ont salué l'initiative de la mise en place de ce cadre de dialogue au service des acteurs du monde agricole.

- **Mardi 7 février 2023 : Un séminaire pour dégager les priorités d'actions en adéquation avec celles des professionnels agricoles**

A l'issue de cette première réunion du COSDA, M. Tearii Alpha a proposé de prolonger les échanges au cours d'un séminaire. Les professionnels seront alors invités à exposer la situation des différentes filières de production, les principales difficultés rencontrées et à faire des propositions pour dégager un plan d'actions sur la période 2023-2025.

Ce séminaire est organisé dans la **salle de réunion de la Direction de l'agriculture de Pirae le mardi 7 février 2023 de 7h00 à 13H30.**

- **Le programme prévisionnel est le suivant :**

07h00 à 08h00 – Accueil et petit déjeuner à base de fruits locaux.

08h00 à 11h00 – Réunion du COSDA : Discussion avec les représentants des différentes filières de productions agricoles

11h30 à 12h00 – Synthèse des travaux

12h00 à 13h30 – Déjeuner composé de Riz banane, poulet fafa et fruits locaux



Cette réunion sera une nouvelle opportunité de valoriser les produits locaux et de présenter un produit originaire de Rimatara, le Mei'a oro, (littéralement bananes râpées), utilisable en substitution du riz dans les préparations culinaires.

Contact Presse

Philippe Couraud, Directeur de l'Agriculture de Polynésie française, Téléphone : 40 42 35 59 ou Email : philippe.couraud@administration.gov.pf

Jean-Michel Wan, Attaché de direction, DAG, Téléphone : 40 42 35 34 ou Email : jean-michel.wan@administration.gov.pf

Boris Lhie, Chargé de mission Programmes alimentaires territoriaux, DAG, Téléphone : 40 42 81 44 poste 320 ou Email : boris.lhie@dag.gov.pf

Autonomie alimentaire: Produisez votre riz à partir de la banane

En plein cœur de la crise CoVid, nous avons pu assister à des épisodes de pénurie de certaines denrées alimentaires importées.

Ainsi le riz, féculent central de l'alimentation polynésienne, a été l'une des denrées les plus prisées par la population mais sur laquelle des pénuries et un rationnement à l'achat ont été observés pendant cette période de crise.

En cas de nouvelle insuffisance, la Direction de l'Agriculture et ses partenaires cherchent donc des alternatives locales à la consommation de cette céréale. La banane verte semble être le candidat parfait en raison de son abondance, de sa facilité de transformation et de son goût assez neutre se rapprochant de la pomme de terre.



INGREDIENTS

Correspond à environ 500g de riz de banane

- 10 bananes vertes (variété Rio)
- 1 casserole d'eau bouillante
- Sel et poivre selon votre goût
- Persil (optionnel)



METHODE

1. Mettre les bananes (avec la peau) à cuire dans de l'eau bouillante pendant 12 à 15 minutes selon la grosseur de la banane.
2. Lorsque le point de cuisson désiré est atteint, retirer les bananes du feu, les égoutter et les passer sous de l'eau tiède.
3. Après 2 à 3 minutes, éplucher les bananes et les râper sur une râpe à gros grains (qui permet d'obtenir des grains de taille similaire au riz traditionnel).
4. Une fois les bananes râpées, assaisonner avec du sel et du poivre (optionnel) selon votre goût. Servir le riz banane garni avec du persil.

